



**Séance extraordinaire du conseil municipal
22 septembre 2025 à 17 h 00
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

Monsieur Jacques Gariépy, maire
Madame Caroline Vinet, conseillère municipale
Monsieur Luc Leblanc, conseiller municipal
Madame Carole Viau, conseillère municipale
Madame Rosa Borreggine, conseillère municipale
Monsieur Luc Martel, conseiller municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Madame Marie-Eve Beaumier, directrice du Service des communications
Monsieur Yan Senneville, Greffier et directeur - Service juridique, greffe et vie démocratique

SONT ABSENTS

Madame Marie-José Cossette, conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Adoption d'un règlement - Règlement 221-09-2025 amendant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 afin de modifier le périmètre de certaines affectations du territoire
- 3 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-09-451

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine
monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 septembre 2025 soit adopté, tel que présenté.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2025-09-452

2.1 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 221-09-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 221-2008 AFIN DE MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE CERTAINES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine
monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 221-09-2025 amendant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 afin de modifier le périmètre de certaines affectations du territoire.*

3 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et s'assure d'y répondre de façon claire et précise.

2025-09-453

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Vinet :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine
monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 17 h 03

Jacques Gariépy

Yan Senneville

Maire

Le greffier et directeur du Service juridique,
greffe et vie démocratique,

